**Annexe 2**

**CONSTITUTION DES DOSSIERS DE BOURSE A L'ETRANGER**

***Etudiants retenus en France***

Les dossiers des lauréats devront être présentés en un (01) seul exemplaire dont :

1. **Dossier Administratif (MESRS) à compléter par les pièces suivantes** :

► Imprimé de demande de bourse à l’étranger visé par le chef d’établissement et

 le président de la Conférence Régionale des Universités.

► Deux (02) photos.

► Attestation de Major de promotion en deux exemplaires (Visée par Le vice

 recteur de la formation Supérieure de graduation, la formation continue et des

 diplômes **ou** le Doyen de la faculté).

► Photocopie de la première page du passeport.

► Photocopie lisible de la carte d'immatriculation de la sécurité sociale ou carte

 El 'Chifa (Très Important).

1. **Un dossier propre au pays d'accueil (traduit en langue française)**

 **(** à fournir en version électronique et nous faire parvenir au M.E.S.R.S. par e-mail aux

 Adresses suivantes, avant le : **20/04/2017**.

**moulay\_asma@yahoo.fr****a.moulay@mesrs.dz**  **et** **hocinebriber@yahoo.fr**.

 Ce dossier est composé des pièces suivantes :

 - Une Attestation de Major de promotion.

 - Copies des relevés de notes du cursus universitaire (selon le modèle retenu

 par le MESRS) Visée par le vice recteur (VRFSGFCD ) **ou** le Doyen de la faculté).

 - Copies des diplômes obtenus (Bac, Licence,)

 - Certificat de scolarité du Master 2

 - Deux lettres de recommandation émanant de deux professeurs, précisant les objectifs de la formation.

 - Photocopie de la première page du passeport.

 - Thème de la formation souhaité.

|  |
| --- |
| **N.B./** **Les candidats retenus doivent obligatoirement compléter leurs dossiers de candidatures par le dernier relevé de notes , le diplôme (ou Attestation provisoire de Succès) de Master 2 et l'Annexe au diplôme du M2 dés leurs obtentions - avant fin Juin 2017.****Aucune suite ne sera donnée à un dossier incomplet.** |